

PETR BRUCHE MOSSIG

Délibérations du Comité Syndical

- Séance du 25 Janvier 2023 -

Nombre de membres du Comité Syndical en exercice :

- 54 titulaires

Nombre de membres votants :

	34
☞ Nombre de membres présents :	28
☞ Nombre de membres ayant donné procuration :	6

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 25 janvier à 18 heures 00, le PETR BRUCHE MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, en Salle Robert ROBERT à la Communauté de Communes, 2 route Ecospace à MOLSHEIM.

MEMBRES VOTANTS PRESENTS :

- ⇒ Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG
Mme Marie-Reine FISCHER, Maire de DINSHEIM-SUR-BRUCHE
Mme Claire LIEBERT-PERRAT, Conseillère Municipale de DORLISHEIM
M. Alexandre DENISTY, Maire de DUTTLENHEIM
Mme Marianne WEHR, Maire d'ERGERSHEIM
M. Eric FRANCHET, Maire d'ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE
M. Pierre THIELEN, Maire de GRESSWILLER
M. Guy ERNST, Maire d'HEILIGENBERG
Mme Chantal JEANPERT, Adjointe au Maire de MOLSHEIM
Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe au Maire de MOLSHEIM
M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire de MUTZIG
Mme Caroline PFISTER, Adjointe au Maire de MUTZIG
Mme Marielle HELLBOURG, Maire de NIEDERHASLACH
M. Guy SCHMITT, Maire de SOULTZ-LES-BAINS
M. Sébastien JACOB, Conseiller Municipal de WOLXHEIM

- ⇒ Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche
M. Jean-Bernard PANNEKOECKE, Maire de LA BROQUE
M. Jean-Louis BATT, Maire de LUTZELHOUSE
M. Marc SCHEER, Maire de ROTHAU
M. Alain FERRY, Maire de WISCHES

- ⇒ Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble
M. François SCHNEIDER, Maire de COSSWILLER
M. Fabien BLAESS, Maire de DANGOLSHEIM
M. Pierre Paul ENGER, Maire d'HOHENGOEFT
M. Patrick DECK, Maire de KIRCHHEIM
M. Daniel FISCHER, Maire de MARLENHEIM
M. François JEHL, Maire d'ODRATZHEIM
Mme Sylvie THOLE, Maire de SCHARRACHBERGHEIM IRMSTETT
M. Daniel ACKER, Maire de WANGENBOURG ENGENTHAL
Mme Michèle ESCHLIMANN, Maire de WASSELONNE
M. Pierre GEIST, Maire de WESTHOFFEN

REÇU le

- 1 FEV. 2023

À LA SOUS-PRÉFECTURE
de MOLSHEIM

MEMBRES REPRESENTES :

M. Gilbert ROTH, ayant donné procuration à Mme Claire LIEBERT-PERRAT
M. Julien HAEGY, ayant donné procuration à M. Eric FRANCHET
M. Laurent FURST, ayant donné procuration à Mme Sylvie TETERYCZ
M. Nicolas BONEL, ayant donné procuration à M. Jean-Louis BATT
M. Nicolas WINLING, ayant donné procuration à M. Fabien BLAESS
M. Pierre BURTIN, ayant donné procuration à M. Daniel FISCHER

ASSISTAIENT EN OUTRE :

Mme Michèle HEUSSNER, Directrice du PETR
M. Grégory HEINRICH, Directeur Adjoint chargé du SCoT
M. Thierry HOEFFERLIN, Conseiller aux décideurs locaux -Trésor Public

EXCUSES :

M. Thierry ROGELET, Sous-Préfet de MOLSHEIM
M. Franck LEROY, Président de la Région Grand Est
M. Bernard RAULIN, Adjoint au Maire d'ALTORF
Mme Marie-Paule DIETRICH, Conseillère Municipale d'AVOLSHEIM
M. Mathieu BLEGER, Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM
M. Maxime LAVIGNE, Conseiller Municipal de MOLSHEIM
M. Jean-Michel WEBER, Conseiller Municipal de MOLSHEIM
M. Bülent TEMIZAS, Adjoint au Maire de MUTZIG
M. Jean BIEHLER, Maire d'OBERHASLACH
M. Alexandre GONCALVES, Maire de STILL
Mme Alice MOREL, Maire de BELLEFOSSE
M. Marc DELLENBACH, Maire de BOURG-BRUCHE
M. Emile FLUCK, Maire de COLROY-LA-ROCHE
M. Maurice GUIDAT, Maire de FOU DAY
M. André WOOCK, Maire de NATZWILLER
M. Thierry SIEFFER, Maire de RANRUPT
M. Marc GIROLD, Maire de RUSS
M. Romain MANGENET, Maire de SAALES
M. Laurent BERTRAND, Maire de SCHIRMECK
M. Alain GRISE, Maire d'URMATT
M. Gérard STROHMENGER, Maire de TRAENHEIM
M. Yves JUNG, Maire de WANGEN

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES - RENOUELEMENT DU CONTRAT TECHNICIEN EN
GEOMATIQUE**

N° 2023-186-PETR

EXPOSE

Par délibération du 12 mai 2021, le Comité Syndical a créé un emploi de technicien en géomatique/urbanisme à temps complet pour exercer les fonctions de créateur et de gestionnaire d'un observatoire du territoire du PETR, afin de faire notamment face aux obligations de mise en œuvre et de suivi du SCoT et du PCAET Bruche Mossig.

Ce poste a été pourvu le 1^{er} septembre 2021 via le recrutement sur un emploi de technicien de catégorie B d'un agent contractuel. Cet agent donne entière satisfaction.

Le contrat basé sur l'article L332-14 du Code général de la fonction publique, tombe à échéance le 28 février 2023.

Afin de pouvoir maintenir l'agent sur le poste, il vous est proposé d'approuver l'établissement d'un nouveau contrat sur la base de L332-14 paragraphe 1.

L'article L332-14, relatif à la vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire prévoit que pour les besoins de continuité du service, les emplois permanents des collectivités peuvent être occupés par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL

VU la délibération du 12 mai 2021 du Comité Syndical portant création d'un emploi de technicien en géomatique/urbanisme à temps complet pour exercer les fonctions de créateur et de gestionnaire d'un observatoire du territoire du PETR ;

VU le recrutement réalisé en date du 1^{er} septembre 2021 d'un agent contractuel sur un emploi de technicien de catégorie B ;

CONSIDERANT que l'agent recruté donne entière satisfaction ;

VU le contrat basé sur l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique, tombant à échéance le 28 février 2023 ;

VU l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique, relatif au recrutement de contractuels sur des emplois permanents ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

REÇU le

- 1 FEV. 2023

À LA SOUS-PRÉFECTURE
de MOLSHEIM

à l'unanimité
décide

d'assurer le maintien en poste de l'agent recruté sur l'emploi de technicien en géomatique/urbanisme à temps complet, dans le cadre d'un nouveau contrat établi sur la base de l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique,

charge

le Président du PETR de toutes les formalités y afférant.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Jean-Bernard PANNEKOECKE

Le Président,



Alain FERRY

Transmis au représentant de l'Etat le : 01/02/2023

Publié le : 03/02/2023